

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1844.

RAPPORT fait par M. LESOINNE, au nom de la section centrale ⁽¹⁾ chargée d'examiner le projet de loi relatif aux droits d'entrée sur les fontes ⁽²⁾.

MESSIEURS,

La section centrale chargée de l'examen du projet de loi sur l'entrée des fontes, m'a chargé de vous présenter son rapport.

Ce projet a pour objet de convertir en loi l'arrêté royal du 13 avril 1843, qui porte le droit d'entrée sur les fontes de fer en gueuses, à fr. 5 par 100 kilog.

Les raisons qui ont déterminé le Gouvernement à porter cet arrêté, sont exprimées dans l'exposé des motifs qui précède le projet de loi présenté dans la séance du 21 novembre 1843.

Dans les sections le projet a soulevé peu d'objections.

La 1^{re} section adopte le projet du Gouvernement sans observations.

La 2^e section, tout en adoptant le projet, appelle l'attention du Gouvernement sur les fabriques de machines dont la situation se trouverait empirée par l'adoption pure et simple du projet actuel.

La 3^e section, adoptant également le projet, demande quelle est l'importance de l'introduction des fontes belges dans le grand-duché de Luxembourg. Pour satisfaire à ce vœu, la section centrale a demandé à M. le Ministre de l'Intérieur

⁽¹⁾ La section centrale était composée de MM. LIEBTS, *président*, DE MEESTER, MANILIUS, DE CHINAY, ZOUDE, SIGART et LESOINNE, *rapporteur*.

⁽²⁾ Projet de loi, n^o 10.

un relevé des importations et exportations des fers et fontes entre la Belgique et le grand-duché, pendant les années 1841 et 1842. D'après le document fourni par M. le Ministre, il résulte que les importations en Belgique ont été :

MARCHANDISES.	1841.		1842.	
	QUANTITÉS.	VALEUR.	QUANTITÉS.	VALEUR.
	Kilog.	Fr.	Kilog.	Fr.
Fonte ouvrée.	2,288	572	2,051	513
Fer forgé.	172,753	50,962	123,690	36,489
Minerai	"	35,106	"	35,662

Les exportations de Belgique dans le grand-duché ont été :

MARCHANDISES.	1841.		1842.	
	QUANTITÉS.	VALEUR.	QUANTITÉS.	VALEUR.
	Kilog.	Fr.	Kilog.	Fr.
Fonte en gueuse.	130,169	18,874	205,000	29,725
Id. ouvrée.	1,593	398	821	205
Fer forgé.	16,186	4,775	616	182

Ce mouvement, comme on le voit, est très peu important, et ne peut en conséquence exercer d'influence sur l'industrie des fers du pays.

La 4^e section s'est d'abord posé la question : Y aura-t-il une augmentation de droit ? Deux membres adoptent, quatre s'abstiennent. En second lieu : Le chiffre du Gouvernement de fr. 5 les 100 kilog. est-il admis ? Un adopte, deux rejettent, un accepte pourvu que le droit ne soit pas applicable à l'Allemagne, un s'abstient.

Les 5^e et 6^e sections adoptent ; cependant la 6^e section désire que l'exception en faveur du Luxembourg ne soit maintenue qu'autant que nous obtenions des compensations dans nos négociations avec le Grand-Duché.

Dans la section centrale un membre a exprimé le regret que le Gouvernement eût encore détaché le projet actuel du projet général de tarifs, qui doit être

présenté prochainement à la Chambre , en ajoutant que ce grand travail touchant aux intérêts du commerce, ainsi qu'aux intérêts des différentes industries du pays, il était nécessaire que l'on pût l'examiner dans son ensemble , afin de chercher à se rendre compte des résultats qu'il doit produire, et que le rapport sur ce projet étant d'ailleurs terminé , rien n'empêchait que la discussion en eût lieu prochainement. Toutefois , ce membre ne voulant pas suspendre la discussion, on met aux voix successivement les deux questions suivantes :

1° Y a-t-il lieu d'augmenter le droit sur les fontes , qui est de fr. 2.12 par 100 kilog ?

Oui , à l'unanimité des cinq membres présents.

2° Le chiffre de fr. 5 proposé par le Gouvernement, est-il adopté?

Oui , à la même unanimité.

La section centrale en émettant ce vote espère que dans les négociations avec l'Allemagne, il sera tenu compte à la Belgique du privilège consacré par la loi actuelle en faveur du Luxembourg cédé, et elle pense que s'il en était autrement, ce privilège ne devrait pas revêtir un caractère permanent et devrait être révoqué.

Deux membres en donnant leur approbation au projet, espèrent toutefois voir mettre un terme à ces augmentations de tarif successives, qui, tout en pesant sur le consommateur du pays, sont cependant le plus souvent inefficaces pour soutenir les industries, en faveur desquelles elles sont établies.

Le rapporteur,

CR. LESOINNE.

Le président,

LIEDTS.